

HQ 2311-2-26 FD 3 (DNA-5)
HQ 512-13-1 Vol 2

Le 27 mai 1947

Quartier général arrière
Commandement de l'Ouest
Calgary (Alberta)

Ouvrages et locaux - Région de la Colombie-Britannique
Cimetière militaire d'Esquimalt
Esquimalt (C.-B.)

1. La présente fait suite à la transmission du QGA DNA 5086 non classifié du 26 mai 1947 concernant le lieu mentionné en objet.
2. Veuillez trouver ci-joint deux copies du décret PC 127 daté du 14 janvier 1947 autorisant le transfert du cimetière au ministère des Anciens Combattants.

(H.W. Love) Colonel,
Directeur - Ouvrages et locaux.

p. j.
6742
JMOC:MG

Copie certifiée conforme au compte rendu de la réunion du Comité du Conseil privé, approuvée par son Excellence le gouverneur général, le 14 janvier 1947

Le ministère de la Défense nationale s'est vu remettre un rapport daté du 14 novembre 1946 par le Comité du Conseil privé, qui énonçait ce qui suit :

(a) Dans le cadre de la 19^e réunion du Comité consultatif interministériel sur l'inhumation des membres et des ex-membres des Forces canadiennes tenue à Ottawa le 14 février 1946, ont été confirmées les recommandations formulées le 29 avril 1943, soit que le contrôle, l'entretien et la maintenance du cimetière militaire à Esquimalt (Colombie-Britannique) soient transférés au ministère des Anciens Combattants.

(b) La grande majorité des inhumations effectuées dans des lots de ce type sont celles d'ex-membres des forces militaires actives (à l'étranger). Or puisque le ministère des Anciens Combattants prend au sérieux le bien-être des ex-membres des forces militaires actives (à l'étranger) et de leurs personnes à charge et qu'il entretient des liens étroits avec eux, on considère que le contrôle de ces lots devrait incomber au ministère des Anciens Combattants plutôt qu'au ministère de la Défense nationale.

(c) Il y a 1268 lots compris dans cette zone militaire, et de ce nombre, 94 sont occupés ou réservés.

Par conséquent, le Comité, se fondant sur les recommandations du ministre de la Défense nationale (adoptées par le ministre des Anciens Combattants), a conseillé l'autorisation dudit transfert en conséquence.

(DGP) A P Heeney
Greffier du Conseil privé